

POURQUOI CHOISIR LA LOCATION ACCESSION ?

Pour de nombreuses familles, cette accession aidée est une réelle opportunité de devenir propriétaire* de sa résidence principale, car elle propose à la fois des logements à des prix compétitifs et un mode d'accession sécurisé.

UNE ACCESSION SIMPLIFIÉE

Phase 1 : Vous habitez un logement pour lequel vous payez chaque mois une indemnité d'occupation et une part d'épargne.

Phase 2 : Vous devenez propriétaire de votre appartement en levant l'option d'achat au bout de quelques mois et en mettant en place votre financement bancaire.

Avec le dispositif Location Accession (PSLA), l'accession devient **abordable** ! De plus, elle est **sécurisée** grâce à la garantie de relogement et la garantie de rachat.

CUMULEZ LES AVANTAGES

- 🔗 TVA réduite à 5,5% au lieu de 20%
- 🔗 Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- 🔗 Frais de notaires réduits (par rapport à un achat dans l'ancien)

*sous conditions de ressources.

ÊTES VOUS ÉLIGIBLE AU PSLA ?

Votre revenu fiscal de référence 2018 ne doit pas dépasser ces plafonds (conditions au 1^{er} janvier 2020) :

NOMBRE DE PERSONNES DESTINÉES À OCCUPER LE LOGEMENT	PLAFONDS DE RESSOURCES PSLA
1	24 790 €
2	32 990 €
3	38 160 €
4	42 284 €
5 et +	46 398 €

